

**LA FIRST BANK VOUS DONNE**  
*Carte Blanche*

La Carte Blanche est la première carte de crédit au Cameroun et en Afrique Centrale.

Rendez-vous à l'agence Afriland First Bank la plus proche. Souscrivez votre carte de crédit et fini les files d'attente....

222 51 80 50 / 679 00 96 26    653 46 53 46  
qualite@afilandfirstbank.com    www.afilandfirstbank.com

# Eco-tidien

Hebdomadaire d'informations économiques et financières - Récépissé N°0127/RDDJ/C19/BRP du 06 avril 2011



Depuis quelques mois, les tenanciers des débits de boissons au Cameroun ont quelquefois du mal à s'approvisionner. A en croire ces derniers, certaines bières et boissons gazeuses disparaissent régulièrement de la circulation avant de réapparaître au bout d'une à deux semaines. Ce phénomène observé dans les principales villes du pays, y compris pendant les dernières fêtes de fin d'année, qui sont pourtant un moment de grande consommation, a induit une hausse des prix allant parfois jusqu'à 100 FCFA par bouteille. P.4

## BIÈRES ET BOISSONS GAZEUSES

# Comprendre la rareté des produits sur le marché camerounais

### DÉLIVRANCE DE LA CNI EN 48H

**Martin Mbarga Nguele annonce le lancement du nouveau système « dans les tous prochains jours »**

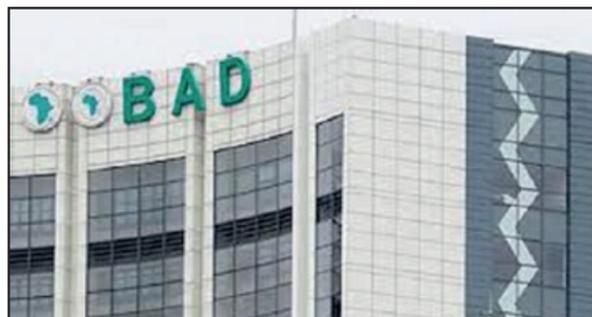
Lors de la cérémonie de présentation des vœux de Nouvel an de ses collaborateurs en fin de semaine dernière à Yaoundé, Martin Mbarga Nguele (photo), le délégué général à la Sûreté nationale (DGSN), a annoncé que le nouveau système d'identification sécuritaire « va démarrer dans les tous prochains jours ». P.4



### PRÉSIDENTIE DE LA BAD

**Chances et handicaps des 5 candidats en course**

Qui parmi les favorables à la continuité de la politique du président sortant Akinwumi Adesina ou ceux qui au contraire prônent la rupture d'avec une décennie de gestion, sera le 10e président de la Banque africaine de développement? Après des désistements de dernière minute, la Sud-africaine Swazi Tshabalala et le Mauritanien Sidi Ould Tah ont rabattu les cartes d'une course qui compte trois autres concurrents. L'élection du président de la BAD est une bataille diplomatique faite de lobbying et de consensus. Verdict, mai prochain. P.6-7



### SERVICES FINANCIERS

**Les assureurs misent sur les tontines pour élargir leur clientèle**

Avec un taux de pénétration de l'assurance limité à 0,97 % en 2022, les compagnies d'assurances au Cameroun envisagent de conquérir les adeptes des tontines. En adaptant leurs produits et en diversifiant leurs services, elles espèrent séduire ces structures d'épargne informelle qui représentent déjà 12,5 % du PIB. P.11



# Le Groupe Ecobank et XTransfer s'associent pour renforcer le commerce extérieur des PME africaines

XTransfer, la plateforme de paiement B2B pour le commerce transfrontalier, leader mondial et numéro 1 en Chine, et le Groupe Ecobank, premier groupe de services financiers panafricain du secteur privé doté d'une expertise africaine inégalée, ont signé un protocole d'accord de coopération historique afin de déployer des services financiers transfrontaliers complets à l'intention des petites et moyennes entreprises (PME) africaines engagées dans le commerce extérieur. Cette collaboration facilitera les échanges entre la Chine et les pays africains.

Ces dernières années, la Chine et l'Afrique ont continué à approfondir leur coopération commerciale, le volume des importations et des exportations ayant augmenté rapidement. En 2023, le commerce bilatéral a atteint le chiffre record de 282 milliards de dollars américains. De janvier à novembre 2024, les exportations de la Chine vers l'Afrique ont totalisé 160 milliards de dollars US, soit une augmentation de 1,4 % par rapport à l'année précédente, tandis que les importations en provenance d'Afrique ont atteint 107 milliards de dollars US, marquant une hausse substantielle de 6,6 %.

Malgré cette croissance, les PME africaines engagées dans le commerce extérieur sont confrontées à de nombreux défis liés aux paiements transfrontaliers et aux encaissements. Elles doivent notamment faire face à des obstacles à l'ouverture de comptes auprès des banques traditionnelles, à un risque élevé de gel des fonds, à des difficultés liées aux opérations de change et aux pertes qui en découlent, ainsi qu'à des délais et à des coûts de transfert de fonds élevés.

Le partenariat entre XTransfer et le Groupe Ecobank favorisera la collaboration entre les deux parties afin de fournir des solutions complètes

de paiement transfrontalier pour le commerce extérieur des PME africaines. XTransfer s'appuie sur le vaste réseau de Ecobank en Afrique, ce qui permettra à sa clientèle chinoise d'encaisser des fonds dans les monnaies locales africaines, tout en aidant les PME africaines à effectuer des paiements dans leur monnaie locale afin d'éviter les problèmes de change.

**Bill Deng, fondateur et directeur général de XTransfer,** a affirmé : "Nous sommes ravis de notre partenariat avec Ecobank. Cette collaboration représente une étape importante pour XTransfer et renforce considérablement nos capacités de paiement à l'échelle mondiale. En nous appuyant sur le vaste réseau de paiement d'Ecobank en Afrique, nous accélérerons notre expansion commerciale dans la région. Nous nous réjouissons des synergies et des opportunités que ce partenariat va créer. Ensemble, nous allons stimuler l'innovation et améliorer le paysage financier, en rendant les services financiers plus efficaces et plus accessibles pour les PME africaines".

**Jeremy Awori, directeur général du Groupe Ecobank,** a précisé : "Nous sommes fiers de nous associer à XTransfer pour mettre en place des solutions de paiement transfrontalier fluides entre l'Afrique et la Chine.



Ce partenariat s'appuie sur notre stratégie établie, qui comprend un bureau de représentation en Chine et un bureau dédié à la Chine. En intégrant les solutions de pointe de XTransfer à notre plateforme de paiement panafricaine, nous simplifions les paiements, réduisons les coûts de transaction et permettons aux entreprises africaines de prospérer dans le commerce mondial".

Ce partenariat facilitera les échanges entre les PME chinoises et africaines et simplifiera les transactions commerciales entre les entreprises africaines et leurs partenaires internationaux. Ainsi, il contribuera à réduire les coûts du commerce mondial et à renforcer la

compétitivité des PME africaines à l'échelle internationale.

Ce partenariat s'aligne sur les objectifs de Ecobank de favoriser l'intégration financière en facilitant le commerce transfrontalier, qui est le pilier de la croissance économique du continent. À travers sa collaboration avec XTransfer, Ecobank renforce sa position d'acteur clé dans le secteur des paiements internationaux en réduisant les barrières commerciales, en permettant aux PME africaines de prospérer sur les marchés internationaux et en contribuant au développement durable du continent.

## Eco-tidien

Tous les lundis dans vos kiosques



Hebdomadaire Economique et Financière

Bien informer pour mieux investir en Afrique

contacts: 696 82 03 94 / 677 23 95 67

## CROISSANCE ECONOMIQUE

# Prometal porte son capital à 25 milliards de Fcfa pour soutenir sa croissance régionale

Prometal, acteur majeur de l'industrie sidérurgique camerounaise, a porté son capital social à 25 milliards de Fcfa, contre 20 milliards auparavant. Cette augmentation de 5 milliards de Fcfa (+25%) a été adoptée par les associés de cette entreprise spécialisée dans la transformation de l'acier, lors d'une Assemblée générale tenue le 18 juin 2024, comme l'indique une annonce légale publiée dans le quotidien Cameroon Tribune du 30 janvier 2025.



Hayssam El Jammal, PDG de Prometal

Derrière cette décision se cache une ambition claire : accroître sa présence en Afrique centrale et répondre aux besoins croissants du marché régional. Prometal mise particulièrement sur l'exportation, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), qui offre de nouvelles opportunités aux entreprises industrielles africaines. Grâce à cette dynamique, le groupe dirigé par le franco-libanais Hayssam El Jammal entend se

positionner comme un acteur clé du développement industriel de la sous-région.

Investissements massifs dans l'aluminium et le fer L'un des axes majeurs de cette expansion est l'entrée de Prometal dans le secteur de l'aluminium. Le 13 août 2024, l'entreprise a signé une convention avec l'État camerounais pour le développement de Proalu, sa nouvelle filiale dédiée à la transformation de l'aluminium.

Ce projet prévoit un investissement de 88 milliards de Fcfa pour la construction d'une usine d'une capacité de 60 000 tonnes/an dans la zone industrielle de Douala-Bassa. Cette unité vise à créer une filière intégrée bauxite-alumine-aluminium, contribuant ainsi à la transformation locale des matières premières.

En parallèle, Prometal finalise plusieurs chantiers stratégiques, notamment la mise en service d'une sixième unité de production à Douala-Bassa spécialisée dans la transformation de l'aluminium et des métaux non ferreux, ainsi que le complexe sidérurgique du port en eau profonde de Kribi. Ce dernier sera dédié à la transformation du fer, permettant ainsi d'augmenter significativement la production destinée aux marchés local et continental.

Un acteur stratégique pour l'économie camerounaise

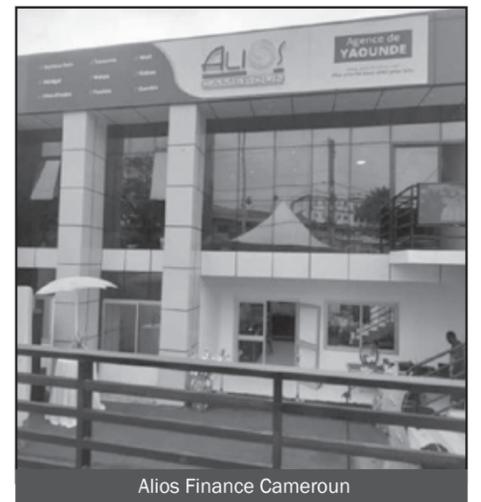
L'augmentation du capital obéit aussi au positionnement que lui a conféré la Commission bancaire d'Afrique centrale (Cobac) qui classe Prometal parmi les entreprises autorisées à emprunter au-delà des marges réglementaires, en raison de son importance et de son poids dans l'économie. L'année dernière, l'entreprise créée en 2010 a franchi un cap avec l'inauguration de deux nouvelles unités de transformation, d'une valeur totale de 57 milliards de Fcfa : Prometal 4, qui a nécessité un investissement de 45 milliards de Fcfa, se spécialise dans la production de fer à béton et de fil machine ; et Prometal 5, d'un coût de 12 milliards de Fcfa, regroupe deux unités de production à savoir Progaz, dédiée à la fabrication de bouteilles de gaz, et Profab, spécialisée dans les structures métalliques.

Elise Nguélé

## BVMAC

# Alios Finance Cameroun enchaîne avec un nouveau remboursement d'un montant de 1,7 milliard de Fcfa

Dans deux communiqués officiels publiés le 30 janvier 2025, la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac), basée à Douala au Cameroun, annonce un nouveau remboursement, le 16 janvier 2025, d'un emprunt effectué sur ce marché en 2023 par le crédit-bailleur Alios Finance.



Alios Finance Cameroun

Ce sera alors le 2<sup>e</sup> remboursement effectué sur ce même marché par la même entreprise en une semaine, après celui de 634,9 millions de Fcfa attendu le 12 février, relativement à un emprunt contracté cette fois-ci en 2021.

Le nouveau montant à rembourser aux investisseurs est d'un peu plus de 1,7 milliard de FCFA, dont plus de 1,5 milliard de FCFA représentant le principal de la dette, le reste correspondant aux intérêts. L'encaissement des enveloppes par les investisseurs concernés, précise la Bvmac, débute le 17 février prochain auprès des sociétés de bourse.

Ces remboursements sont relatifs à l'emprunt obligataire à tranches multiples lancé sur le marché financier sous-régional en 2023 par Alios Finance. L'opération visait à mobiliser 10 milliards de FCFA auprès des investisseurs, pour doper les capacités d'intervention de cet opérateur du crédit-bail.

L'on se souvient que dans le cadre de cette opération arrangée par BGFIBourse, la société de bourse du banquier gabonais BGFI, la société de crédit-bail avait proposé deux taux d'intérêt aux investisseurs. Un taux d'intérêt de 6% pour des titres d'une maturité de 3 ans (2023-2026), et 6,5% pour les titres de 5 ans de maturité (2023-2028). Ce sont les détenteurs des titres portant ces deux maturités qui sont concernés par les paiements qui débutent le 17 février 2025.

Paul Nkala

## FINANCEMENT DES PME

# La Banque des PME a accordé 1,2 milliards de crédits au PME en 2024

La Banque camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) a financé 65 dossiers de crédits en 2024, débloquant un total de 1,2 milliard Fcfa en faveur des PME. Une dynamique renforcée par l'entrée en activité de son guichet agricole, qui a mobilisé 1 milliard Fcfa pour accompagner les entreprises agro-pastorales.

Le 28 janvier 2025, à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux au ministre des Petites et Moyennes entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat, Achille Bassilekin III, une annonce majeure a été faite concernant le financement des PME. « Au titre de la mobilisation de l'accès au financement des PMEESA, il est à relever que 65 dossiers de crédits au profit des PME ont été financés en 2024 pour un montant global de 1.251.992.208 FCFA (1,2 milliard de FCFA) », a-t-il déclaré, soulignant une progression par rapport aux financements de 2023. Dans le même élan, la BC-PME a franchi un cap en lançant les premiers financements à travers son guichet agricole. « La BC-PME a également ouvert un Guichet Agricole dont la dotation pour la première année en termes de financement des PME agropastorales se chiffre à 1 milliard de FCFA », a précisé le ministre.

### UNE IDÉE MÛRIE DEPUIS 2021

L'initiative d'un guichet agricole dédié ne date pas d'hier. Dès 2021, la BC-PME, en collaboration avec l'Agence de Promotion des PME (APME), posait déjà les jalons de cet outil destiné à faciliter l'accès au crédit pour les entreprises agricoles et agroalimentaires. À l'époque, Agnès Ndoumbé

Mandeng, Directrice Générale de la banque, expliquait que cette démarche s'inscrivait dans une vision plus large visant à structurer le Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises Agricoles et Agroalimentaires (PMEAA). « L'objectif est de donner une nouvelle impulsion et surtout de renforcer les capacités des différents acteurs à travers des infrastructures matérielles et immatérielles, mais également grâce à des formations ciblées », expliquait-elle alors.

Au-delà des simples décaissements de fonds, la BC-PME entendait structurer son action en développant les compétences des entrepreneurs du secteur. Cette approche se traduit par la formation de acteurs agricoles et agroalimentaires, mais aussi par l'identification d'instruments financiers adaptés aux besoins spécifiques des PME du secteur. Ainsi, bien avant l'opérationnalisation du guichet, la BCPME et l'APME avaient initié des études préliminaires visant à mettre en place des mécanismes de financement innovants. Parmi les dispositifs examinés, le cautionnement mutuel s'est imposé comme une solution prometteuse.



La Banque Camerounaise des PME

Ce système repose sur la création de sociétés de cautionnement mutuel (SCM), des structures où les entrepreneurs mettent en commun leurs ressources pour offrir aux banques des garanties collectives. Une approche fondée sur la solidarité entre acteurs économiques, qui permet aux PME d'accéder à des financements à des conditions plus avantageuses. « Ces sociétés permettent aux PME d'accéder à des crédits à des conditions plus favorables en mutualisant les risques. Chaque adhérent contribue à un fonds commun qui sert de garantie aux établissements financiers, réduisant ainsi l'un des principaux obstacles au financement des PME : le manque de garanties solides », expliquait Jean Marie Louis Badga, Directeur Général de l'APME, lors d'un atelier

organisé à Douala en 2021.

### UNE MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE

Si le projet a pris forme en 2024, son déploiement n'a pas été immédiat. La BCPME a reconnu dès le départ, que le calendrier initial devait être ajusté en raison de divers facteurs, notamment les répercussions de la pandémie de Covid-19. « La mise en œuvre est supposée se faire sur une période de 12 mois, mais avec la situation actuelle, notamment les impacts de l'épidémie de coronavirus, le calendrier pourrait être ajusté. Néanmoins, à la BC-PME, nous avons déjà commencé à accompagner et financer le secteur de l'agro-industrie », précisait l'institution.

Omer Kamga

## BIÈRES ET BOISSONS GAZEUSES

## Comprendre la rareté des produits sur le marché camerounais

Depuis quelques mois, les tenanciers des débits de boissons au Cameroun ont quelquefois du mal à s'approvisionner. À en croire ces derniers, certaines bières et boissons gazeuses disparaissent régulièrement de la circulation avant de réapparaître au bout d'une à deux semaines. Ce phénomène observé dans les principales villes du pays, y compris pendant les dernières fêtes de fin d'année, qui sont pourtant un moment de grande consommation, a induit une hausse des prix allant parfois jusqu'à 100 FCFA par bouteille.



Des perturbations dans la distribution

**S**ous le regard impuissant des agents de contrôle du ministère du Commerce. En effet, depuis plusieurs mois, ce département ministériel auquel incombe l'homologation des prix des produits tels que la bière, freine des quatre fers toute augmentation des prix, en dépit des velléités manifestées par les brasseurs et les distributeurs.

« Nous ne parlerons pas nécessairement de rareté. Car, les points de vente sont régulièrement approvisionnés en boissons. Cependant, il est vrai que la demande du marché n'est pas

entièrement satisfaite, et cela est dû à plusieurs raisons. En général, nous observons une augmentation continue de la demande, qui va de pair avec la croissance démographique. De plus, des changements dans les habitudes de consommation, accentués par la crise du Covid, ont également un impact. Face à cette demande croissante, les infrastructures ont parfois du mal à suivre, notamment en ce qui concerne l'offre énergétique et le réseau routier », tempère une source autorisée à la Société anonyme des boissons du Cameroun (SABC).

Selon cette filiale du groupe Castel, qui contrôle environ 80% du marché brassicole au Cameroun depuis le rachat (annoncé en 2022, mais approuvé par les autorités de la concurrence en mars 2023, NDLR) des actifs de Guinness Cameroun, filiale du groupe britannique Diageo, les perturbations actuellement observées sur le marché de la bière ont également une cause exogène. « La crise russo-ukrainienne a considérablement perturbé le trafic maritime, entraînant des retards et des ruptures dans nos approvisionnements en matières premières, avec les conséquences que vous pouvez imaginer sur notre production. Fort heureusement, Boissons du Cameroun a anticipé l'évolution du marché dès 2022, en initiant un grand plan d'investissement visant à augmenter de plus de 20% les capacités de production », rappelle-t-on à la SABC.

En effet, l'on se souvient que dès 2022, l'annonce du rachat de Guinness Cameroun par le groupe Castel s'est accompagnée de la mise en œuvre d'un programme d'investissements quinquennal de 200 milliards de FCFA. Selon les détails de ce programme révélés par le DG de la SABC, au cours d'une rencontre avec la presse le 13 décembre 2022 à Yaoundé, la capitale camerounaise, il va s'agir de construire trois nouvelles lignes de production dans les usines de Yaoundé, Garoua et Bafoussam. Le

tout pour une capacité de production annuelle de 2,1 millions d'hectolitres. Ce programme d'investissements prévoit également l'augmentation des capacités de production d'emballages en verre à la Société camerounaise de verrerie (Socaver). Il s'agit d'une autre filiale locale du groupe Castel, qui approvisionne déjà plusieurs entreprises brassicoles au Cameroun et à l'étranger...

« La mise en place des nouveaux équipements s'échelonne de janvier 2024 à janvier 2026, dans toutes les régions du Cameroun. Nous sommes donc très confiants sur notre capacité à satisfaire la demande dans les mois qui viennent. Car, nous avons démarré au mois de décembre dernier une nouvelle unité de conditionnement à Bafoussam et une autre sera effective en mars (2025) à Douala. Nous investissons également beaucoup dans l'autonomisation de la fourniture énergétique, ainsi que dans les moyens logistiques. Nous avons traversé ces derniers mois des périodes difficiles, avec des indisponibilités produites localisées selon la période et selon les régions. Mais, le deuxième trimestre 2025 devrait être bien meilleur, et les consommateurs pourront se réjouir de retrouver leurs produits préférés sur leurs tables en quantité », rassure-t-on chez le leader du marché brassicole au Cameroun.

## DÉLIVRANCE DE LA CNI EN 48H

## Martin Mbarga Nguéle annonce le lancement du nouveau système « dans les tous prochains jours »

Lors de la cérémonie de présentation des vœux de Nouvel an de ses collaborateurs en fin de semaine dernière à Yaoundé, Martin Mbarga Nguéle (photo), le délégué général à la Sûreté nationale (DGSN), a annoncé que le nouveau système d'identification sécuritaire « va démarrer dans les tous prochains jours ».

**S**elon le patron de la police, ce démarrage se fera selon « un calendrier progressif ». Ainsi, le 17 février 2025 marquera le lancement des opérations de pré-enrôlement en ligne, à l'instar du système utilisé pour les passeports biométriques. Le 24 février 2025, les enrôlements physiques commenceront dans les postes d'identification de tous les chefs-lieux des régions, avec la délivrance de la carte nationale d'identité (CNI) « au plus tard en 48h », a assuré le DGSN. Il n'exclut même pas que les demandeurs obtiennent leur CNI avant ce délai.

Ce démarrage semble désormais sur la bonne voie, après le loupé de 2024. En effet, lors de la cérémonie de présentation des vœux de Nouvel an l'année dernière, le DGSN avait annoncé que ce nouveau système, autorisé par le président Paul Biya, allait être opérationnel en 2024. Cependant, le lancement n'avait pas eu lieu, sans explication officielle.

Le nouveau système vise à résoudre les problèmes chroniques de retard et de pénurie dans la délivrance des CNI. Actuellement, bien que le délai réglementaire pour obtenir une CNI soit de trois mois, certains Camerounais attendent depuis un, voire quatre ans, sans obtenir leur CNI. Beaucoup ne disposent

que de récépissés dont la validité ne cesse d'être prolongée. Le DGSN a indiqué que le traitement et la production des CNI pour les citoyens ayant des récépissés de l'ancien système, et dont la filiation ne pose aucun problème, sont en cours. Ces demandeurs devraient recevoir leurs cartes sous le nouveau format avant le 17 février 2026, apprend-on.

C'est au consortium germano-portugais INCM-Augentic que le Cameroun a confié le contrat de production des CNI en 24h. Un accord a été signé le 13 mai 2024 à Yaoundé entre la DGSN et ce consortium, portant sur le financement, la concession, le développement, la mise en service et l'exploitation de ce nouveau système d'identification sécuritaire. Un projet clé en main financé par Augentic. Ce projet comprend la construction de 68 centres multifonctionnels ultramodernes dans les 10 régions et 58 départements du Cameroun, ainsi que la rénovation de 219 postes d'identification existants pour les moderniser.

Parallèlement à la mise en place progressive du nouveau système, Martin Mbarga Nguéle a abordé un autre sujet important : les problèmes d'identité multiple. Le 10 janvier dernier, le DGSN a lancé une opération visant à résoudre



Martin Mbarga Nguéle, DGSN

ces problèmes, notamment pour les Camerounais en situation de double identité ou rencontrant des difficultés de filiation. Il a à cet effet invité tous les citoyens concernés à soumettre leurs demandes dans les dix délégations régionales de la Sûreté nationale afin que leurs cas soient examinés. La semaine dernière, le patron de la police a précisé que les demandes des Camerounais

en situation de double identité ou de fraude étaient actuellement prises en charge dans les délégations régionales de la DGSN, et traitées par un Comité interministériel dédié. Une fois leurs dossiers régularisés, ces citoyens seront invités à se faire enrôler dans le nouveau système à partir du 17 février prochain pour obtenir leur CNI sous le nouveau format, basé sur une filiation consolidée.

**BOURSE**

**La BVMAC a enregistré une faible activité boursière en janvier**

L'indice BVMAC ASI a baissé de 2,75 % à 924,72 points, entraîné par la baisse de 5,4 % de la Socapalm. Les introductions en bourse de BGFIBank et de CBC et l'émission obligataire de la SNPC devraient accroître la liquidité et l'intérêt des investisseurs.



La Bvmac

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) a enregistré une faible activité boursière en janvier, avec 15 des 22 séances clôturées sans une seule transaction. Au cours des sept jours restants, 25,38 millions de Fcfa ont été échangés, ce qui est nettement inférieur aux 14,26 milliards de Fcfa enregistrés en janvier 2024.

L'indice BVMAC ASI a reculé de 2,75% à 924,72 points, tiré par la baisse de 5,4% de la Socapalm, bien que SCG Ré (+2,3%) et Safacam (+0,76%) aient contribué à compenser les pertes. Malgré la faiblesse des échanges, de nouvelles cotations pourraient stimuler le marché, BGFIBank et CBC prévoyant des offres publiques d'actions. Sur le marché obligataire, la SNPC a lancé un emprunt obligataire de 100 milliards de Fcfa, dont la clôture est prévue en février.

La BVMAC, qui dessert les six pays de la CEMAC, a enregistré une hausse significative des volumes de transactions au troisième trimestre 2024, totalisant 1,714 milliard de FCFA (2,6 millions d'euros) pour 175 759 titres. Cela représente une augmentation de 800% par rapport au trimestre précédent, en grande partie due à la négociation d'obligations. Cependant, le total reste bien en deçà du record de 14,2 milliards de FCFA enregistré au premier trimestre 2024.

Le lent début de l'année est le signe d'un faible sentiment des investisseurs, mais les prochaines cotations pourraient entraîner une reprise du marché. Les introductions en bourse de BGFIBank et de CBC et l'émission obligataire de la SNPC devraient améliorer la liquidité et l'intérêt des investisseurs.

André Noir

**MARCHE DES CAPITAUX**

**Le Cameroun va lever 380 milliards de Fcfa pour financer le budget 2025**

Dans un décret du 28 janvier 2025, le président de la République, Paul Biya habilite le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, « avec faculté de délégation, à recourir à des émissions des titres publics sur les marchés des capitaux pour un montant maximum de 380 milliards de Fcfa », peut-on lire du texte susmentionné.



Louis Paul Motaze, Minfi

En effet, la loi de Finances 2025 avait déjà prévu des émissions des titres publics de ce montant. C'est l'un des mécanismes mis en place par l'Etat pour combler son besoin en financements estimé à 1795 milliards de Fcfa cette année, en diminution de 275,1 milliards de Fcfa par rapport aux 2070,1 milliards de Fcfa de 2024.

Outre les titres publics, il est prévu le recours aux tirages extérieurs sur prêts-projets de 840 milliards de Fcfa, les émissions des titres publics de 380 milliards de Fcfa, le financement bancaire d'un montant de 220,6 milliards de Fcfa, les appuis budgétaires découplant du programme économique et financier (PEF) avec le Fonds

monétaire international (FMI) d'un montant de 165 milliards de Fcfa et des financements exceptionnels de l'ordre de 189,4 milliards de Fcfa. L'utilisation des ressources à mobiliser Cet argent sera destiné « aux projets de développement inscrits dans la loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 », prescrit le chef de l'Etat. Concrètement, ces financements permettront au gouvernement d'amortir la dette extérieure de l'Etat d'un montant de 729 milliards de Fcfa. Ensuite, ces ressources seront également destinées à l'apurement de la dette intérieure évaluée à 646,7 milliards de Fcfa, au remboursement des crédits TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) de 84 milliards de Fcfa, aux restes à payer (RAP), à la dette non structurée, ou dette flottante de 207,5 milliards de Fcfa et au remboursement des correspondants à hauteur de 20 milliards de Fcfa.

**SURMONTER LES DIFFICULTÉS DES MARCHÉS DES CAPITAUX**

Malgré la qualité de sa signature, réussir à lever des fonds suffisants sur les marchés monétaire et financier relève d'un véritable challenge au regard de l'importance du marché des titres publics pour le financement des Etats de la CEMAC.

Depuis sa création en 2008 et les premières émissions en 2011, il est en pleine expansion. En effet, l'encours des titres publics a atteint 1000 milliards de Fcfa en juin 2018 puis 7 167,7 milliards

de Fcfa en octobre 2024, soit une hausse d'un peu plus de 11% par rapport à la même période en 2023. Malgré ce dynamisme, des défis subsistent selon la Banque des Etats de l'Afrique centrale (Beac).

Ceux-ci sont en rapport avec le peu de profondeur du marché primaire couplée au marché secondaire atone, la faible attractivité pour les investisseurs privés en dépit des taux d'intérêt élevés et la forte dépendance des Etats de la sous-région vis-à-vis des financements extérieurs. Pour soutenir le développement du marché, la Banque centrale recommande quatre mesures urgentes aux différents acteurs.

Il s'agit tout d'abord de la nécessité pour les Etats, de rationaliser leurs interventions sur le marché. A cela s'ajoute l'amélioration de la communication avec leur réseau des Spécialistes en valeurs du trésor (SVT) et à pérenniser la pratique de la notation souveraine pour laquelle des avancées significatives sont enregistrées. Les SVT quant à eux, doivent renforcer leur activité d'intermédiation à travers une plus grande animation du marché secondaire.

D'autre part, la mise en place du Cadre permanent de concertation des Trésors publics de la CEMAC (CPC-TP-Cemac) est une grande avancée. Elle permet aux principaux acteurs que sont les Trésors nationaux, les Spécialistes en valeurs du trésor (SVT), les institutions financières sous régionales, d'échanger sur les problématiques du marché et de proposer des actions appropriées.

**ACCES AU CREDIT**

**SGG et AGF s'allient pour booster le financement des PME gabonaises**

La Société de garantie du Gabon (SGG) et l'African Guarantee Fund (AGF) ont signé une convention de contre-garantie de 6 milliards de FCFA, mardi 4 février 2025 à Nairobi. Cette initiative vise à faciliter l'accès au crédit pour les PME/PMI gabonaises, en particulier celles dirigées par des femmes et engagées dans le financement vert. Un pas de plus vers une économie plus dynamique et inclusive.



Renforcer les capacités de la SGG

La Société de garantie du Gabon (SGG), filiale d'Okoumé Capital et initiative du Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS), a signé, mardi 4 février 2025, une convention de contre-garantie avec l'African Guarantee Fund (AGF) à Nairobi au Kenya. Cet accord, d'un montant de 6 milliards de FCFA, vise à renforcer les capacités de la SGG grâce à une ligne de contre-garantie mise en place par l'AGF.

L'objectif est d'améliorer l'accès au crédit des PME/PMI gabonaises, en particulier celles dirigées par des femmes et celles engagées dans le financement vert. Ce dispositif permettra aux banques et institutions de microfinance partenaires

d'accorder plus facilement des prêts aux entrepreneurs locaux.

**UN PARTENARIAT RENFORCÉ**

Cet accord s'inscrit dans la continuité d'un partenariat solide entre les deux institutions, entamé dès la création de la SGG, que l'AGF a contribué à opérationnaliser. Lors de la cérémonie de signature, Alban Etho Zue, directeur général de la SGG, a souligné que : «Cet accord avec l'AGF est bien plus qu'un simple levier financier : il incarne notre ambition de transformer et structurer le paysage entrepreneurial gabonais et sous-régional. En renforçant la capacité des banques à financer les PME/PMI, nous favorisons la création d'emplois, l'industrialisation locale et la diversification économique».

Il a également insisté sur l'importance d'un accès plus inclusif aux financements : «Par ailleurs, nous visons à éliminer progressivement les exigences fortement restrictives en matière de garanties, qui

limitent considérablement les crédits orientés sur les femmes entrepreneurs. C'est un engagement concret pour une croissance inclusive et un avenir prospère pour notre pays et notre sous-région».

De son côté, Jules Ngankam, directeur général du groupe AGF, a rappelé que cet accord s'inscrit dans la volonté de son organisation d'accompagner les économies locales : «En collaborant avec la SGG, nous améliorons notre capacité à accompagner les institutions financières afin qu'elles puissent mieux soutenir les PME, moteurs de la croissance et de la création d'emplois. Nous sommes convaincus que cette convention de contre-garantie contribuera à renforcer la SGG, à transformer le secteur des PME et à accélérer le développement économique du Gabon».

Ce partenariat stratégique vise à lever les freins au financement des PME en facilitant l'accès au crédit et en encourageant un environnement plus inclusif pour les entrepreneurs. Grâce à cette initiative, la SGG et l'AGF participent activement à la stimulation du tissu entrepreneurial gabonais, avec des retombées attendues en matière d'emplois, d'industrialisation et de diversification économique.

Antoine Mboussi

## ZOOM

## PRÉSIDENTE DE LA BAD

## Chances et handicaps des 5 candidats en course

Qui parmi les favorables à la continuité de la politique du président sortant Akinwumi Adesina ou ceux qui au contraire prônent la rupture d'avec une décennie de gestion, sera le 10e président de la Banque africaine de développement? Après des désistements de dernière minute, la Sud-africaine Swazi Tshabalala et le Mauritanien Sidi Ould Tah ont rabattu les cartes d'une course qui compte trois autres concurrents. L'élection du président de la BAD est une bataille diplomatique faite de lobbying et de consensus. Verdict, mai prochain.



La banque Africaine de Développement

Cinq dossiers, dont celui d'une femme, ont été enregistrés à la clôture des dépôts des candidatures pour le poste du 10e président de l'institution financière panafricaine, le 31 janvier 2025 à 17 heures (heure d'Abidjan). Il s'agit de la Sud-africaine Swazi Tshabalala, du Sénégalais Amadou Hott, du Mauritanien Sidi Ould Tah, du Zambien Samuel Munzele Maimbo et du Tchadien Mahamat Abaas Tolli. Le Béninois,

Romuald Wadagni, l'un des premiers à annoncer sa candidature et sérieux candidat à la succession au Nigérian Akinwumi Adesina, s'est désisté à la dernière minute.

Si le Zambien Samuel Munzele Maimbo et le Sénégalais Amadou Hott partaient jusqu'à présent favoris, la situation semble avoir un peu évolué. La présence de la Sud-africaine Swazi Tshabalala, vice-

présidente principale de la BAD jusqu'à sa récente démission, va diviser les soutiens du Zambien. Certains pensent que l'un des deux candidats d'Afrique australe sera contraint de se désister. Quant à Hott, sa campagne peine à démarrer. De plus, il ne semble pas, pour le moment, bénéficier du soutien des pays qui pèseront le jour de l'élection.

Dans cette course, plusieurs éléments sont à prendre en considération. Il faut faire campagne pour avoir les voix des 54 pays africains et celles des 27 non africains actionnaires de la BAD. Il faudra surtout avoir dans son escarcelle les onze grands porteurs de voix: Nigeria, États-Unis, Égypte, Japon, Algérie, Afrique du Sud, Maroc, Allemagne, Canada, France et Côte d'Ivoire. Jusqu'à présent, aucun candidat n'a été élu sans le soutien de ces pays.

L'élection du président de la BAD est avant tout une bataille diplomatique où chaque voix compte. Le choix de certains pays membres de la BAD, notamment les non-africains, dépendra aussi de l'option de la continuité, ou non, de la stratégie du président sortant Adesina et du profil des candidats. Certains pays souhaitent une réforme de la gouvernance de la BAD en brisant l'omerta qui l'entoure. D'ailleurs, le second mandat d'Adesina a été marqué par quelques tensions avec certains actionnaires occidentaux.

Reste que d'ici mai 2025, plusieurs changements peuvent intervenir. Il n'est pas exclu que certains candidats se retirent de la course pour diverses raisons et que certains poids lourds décident d'afficher leur position et faire pencher la balance au profit de l'un ou de l'autre des candidats. Le rôle du Nigeria et des États-Unis sera déterminant. L'élection à la présidence de la BAD est une question de lobbying, de diplomatie, de consensus et d'après négociations. Pour l'instant, le Nigeria très courtisé semble privilégier une diplomatie d'équilibriste. En attendant l'élection prévue en mai prochain, voici le profil et le parcours des cinq candidats qui ont déposé leur dossier pour la présidence de la BAD.



Bajabulile Swazi Tshabalala

#### LA SUD-AFRICAINNE BAJABULILE SWAZI TSHABALALA: SEULE FEMME EN COURSE, BONNE CONNAISSEUSE DES ARCANES DE LA BAD

Bajabulile Swazi Tshabalala, 58 ans, est la seule femme candidate. Elle concourt pour son pays, l'Afrique du Sud, quatrième actionnaire africain de la BAD. Reposant sur la puissance économique et diplomatique de son pays, elle compte fédérer les pays anglophones autour de sa candidature. L'Afrique du Sud va certainement user de sa diplomatie pour obtenir le soutien de certains pays du BRICS. Bajabulile Swazi Tshabalala peut mettre à son profit le fait que la BAD n'a jamais été présidée par une femme.

Comme elle peut faire valoir sa connaissance des arcanes du groupe de la BAD qu'elle a intégré en 2018 en tant que vice-présidente en charge des finances

et responsable financière du groupe. En novembre 2021, elle a été nommée vice-présidente principale et directrice financière de l'institution financière panafricaine, devenant ainsi la première femme à occuper ce poste stratégique. Elle a joué un rôle essentiel dans les décisions financières, les investissements et les priorités économiques de la BAD. Elle a démissionné en octobre 2024 pour se consacrer à sa candidature.

Toutefois, elle part avec quelques handicaps de taille. Sa candidature ne fait pas l'unanimité au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui avait désigné à l'unanimité le Zambien Munzele Maimbo comme candidat unique de la région. Conséquence, elle n'obtiendra pas le soutien total des pays de cette sous-région australe.

Ensuite, avec deux candidats d'une même région, cela réduit les chances de l'Afrique australe qui compte énormément sur la

rotation au sommet de la BAD pour gagner les faveurs des autres blocs régionaux, notamment l'Afrique de l'Est qui n'a pas de candidats. Par ailleurs, en tant que vice-présidente principale de la BAD, elle est aussi comptable de la gestion et de la gouvernance, loin de faire l'unanimité parmi des actionnaires non africains dont certains souhaitent un candidat de rupture. Titulaire d'une licence en économie de l'Université Lawrence (1989) et d'un MBA de l'Université Wake Forest (1992) aux États-Unis, Bajabulile Swazi Tshabalala jouit d'une longue expérience de près de 30 ans dans les domaines de la finance, de la gestion de la trésorerie, des opérations sur les marchés des capitaux et des investissements.



Mahamat Abbas Tolli

#### MAHAMAT ABBAS TOLLI DU TCHAD: UNE CHANCE POUR L'AFRIQUE CENTRALE

Le Tchadien Mahamat Abaas Tolli est le premier candidat à avoir annoncé sa candidature, en mars 2024. Il a entamé sa campagne depuis de nombreux mois et bénéficie de la candidature unique et du soutien des pays d'Afrique centrale, la seule région du continent à n'avoir jamais dirigé l'institution panafricaine. Ces pays souhaitent donc que la rotation bénéficie cette fois-ci au candidat de la région. Il bénéficie du soutien d'au moins onze pays de la Communauté économique des

États de l'Afrique centrale (Ceeac) qui ont annoncé dès mars 2024 leur soutien à cette candidature. Il jouit aussi du soutien du président tchadien Mahamat Idriss Déby Itno qui a lancé une campagne tous azimuts auprès de ses pairs. Pour autant, le tchadien ne figure pas parmi les favoris. En effet, aucun pays de la Ceeac ne figure parmi les grands actionnaires de la BAD. Ensuite, il aura du mal à drainer des voix auprès des actionnaires non africains, notamment des occidentaux, auprès desquels la diplomatie tchadienne aura du mal à convaincre.

À 52 ans, le Tchadien, diplômé de

l'École nationale d'administration (ENA) de Paris et de l'Université de Québec, a occupé plusieurs fonctions dans son pays: directeur de cabinet civil de la présidence, directeur des douanes et des droits indirects, ministre des Finances et du budget à 33 ans, puis ministre des Infrastructures et équipements. Il a été aussi gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), président de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) et secrétaire général de la Cobac, le gendarme bancaire de la Cemac.



Amadou Hott

**AMADOU HOTT DU SÉNÉGAL: L'APPUI DES MILLIARDAIRES ET DU PRÉSIDENT SORTANT**

Le candidat du Sénégal Amadou Hott est l'un des meilleurs profils parmi les candidats en lice. Outre son expérience riche dans de nombreux pays (France, Royaume-Uni, États-Unis, Émirats arabes unis), il a l'avantage de bien connaître le groupe BAD pour y avoir exercé les fonctions de vice-président, de chargé de l'électricité, de l'énergie, de la croissance verte et du changement climatique et plus récemment en tant qu'envoyé spécial du président de la BAD, chargé de l'Alliance pour l'infrastructure verte en Afrique. Certains le considèrent même comme le protégé de l'actuel président Adesina. Il bénéficie du soutien de personnalités africaines dont les milliardaires Aliko Dangote et Tony Elumelu, patron d'UBA Group.

Mais sa candidature semble faire du surplace. Il souffre d'un certain nombre de handicaps. D'abord, la rotation tacite du poste

de président de la BAD prônée par les candidats d'Afrique australe et centrale ne l'avantage pas sachant que le président sortant est de la même région que lui, l'Afrique de l'Ouest. Or, jamais dans l'histoire de la BAD, deux présidents issus d'une même zone géographique se sont succédés, à l'exception de la courte période 1979-1980 durant laquelle un président intérimaire malawite avait passé le témoin à un Zambien élu.

Ensuite, au sein même de cette région, il n'arrive pas à séduire Nigeria, Côte d'Ivoire et Bénin. À l'instar de la candidate sud-africaine, il est considéré comme un candidat de la continuité. Cependant, si les performances peuvent être mises à son crédit, en revanche sa proximité avec le président sortant peut lui être défavorable. Des pays actionnaires non africains avaient des relations tendues avec le président sortant de la BAD et vont plutôt se pencher pour un candidat de rupture. Enfin, Hott est aussi handicapé par la nouvelle diplomatie sénégalaise qui commence à peine à prendre ses marques et dont l'apport risque

de ne pas être d'un très grand renfort.

Amadou Hott, cumule plus d'une vingtaine d'années d'expérience dans des domaines variés tels que le financement structuré, banque d'investissement, la gestion de fonds souverains, les infrastructures et développement de solutions énergétiques intégrées à New York, Londres, Dubaï et Lagos. Il fut aussi ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération du Sénégal (avril 2019), conseiller spécial de l'ex-président du Sénégal, Macky Sall (avril 2022-avril 2024), et directeur général du Fonds de garantie des investissements prioritaires (Fongip).

Amadou Hott est diplômé de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne où il obtenu la Licence et la Maîtrise en Science économique, option Monnaie et finance et un DEA en Finance de marché et gestion bancaire. Il est aussi titulaire d'un master en mathématiques financières de l'Université de New York.



Bajabulile Swazi Tshabalala

**LE MAURITANIEN SIDI OULD TAH: LE CONCURRENT AUX MULTIPLES SOUTIENS**

Alors que l'ancien vice-président de la BAD, Ousmane Kane, était annoncé candidat, c'est finalement Sidi Ould Tah qui entre en course pour la Mauritanie. C'est le mercredi 29 janvier 2025 que le ministre de l'Économie et des Finances mauritanien, Sid Ahmed Ould Bouh, a déposé son dossier au Secrétariat général de la BAD. L'officialisation à la dernière minute la candidature de Sidi Ould Tah, soutenue par le président Mohammed Cheikh el Ghazouani, vient rabattre les cartes. Il jouit d'un certain nombre d'avantages. D'abord, en l'absence d'un autre candidat d'Afrique du Nord, il peut engranger les voix soit autour de 20% des suffrages.

Il bénéficie également d'un fort soutien de l'Arabie saoudite et des pays du Golfe, membres de la BAD (Émirats arabes unis et Koweït). S'il arrive à canaliser les

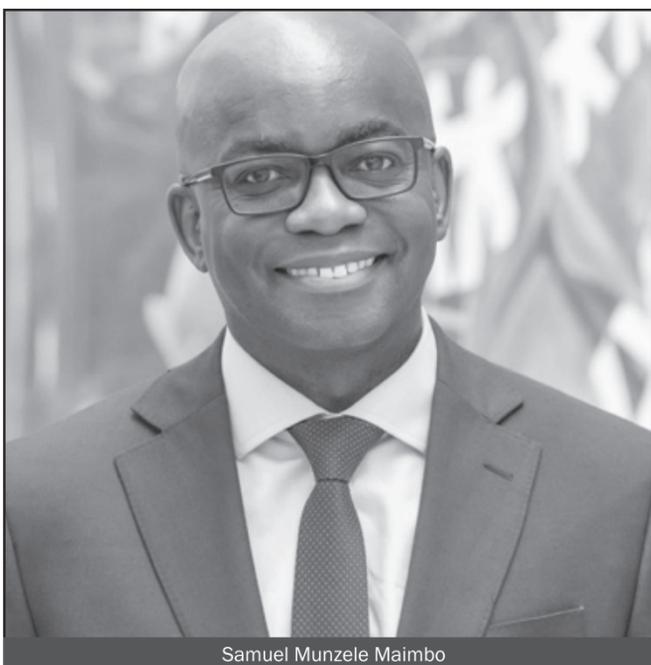
votes de ces pays, ce qui n'est pas donné d'avance, cela lui procurerait un capital vote qui lui permettra au moins de passer les premiers tours de l'élection. Le candidat mauritanien jouit également de soutiens en Afrique de l'Ouest, notamment de la Côte d'Ivoire, du Bénin et certainement d'autres pays de la région. D'ailleurs, sa candidature est en quelque sorte parrainée par le président ivoirien Alassane Ouattara. Un appui de taille qui peut lui ouvrir d'autres portes au-delà du continent, notamment en Europe où il peut bénéficier des votes de la France et d'Espagne qui ont des relations privilégiées avec la Mauritanie.

Ensuite, en tant que directeur général de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (Badea) depuis une décennie, Sidi Ould Tah est un habitué des palais présidentiels du continent. Il a su tisser des liens privilégiés avec de nombreux chefs d'État africains. Mais pour remporter le vote africain, le candidat mauritanien aura besoin du soutien du Nigéria, en tant que premier actionnaire de la BAD et dont le vote est crucial pour faire basculer la balance en sa faveur.

Afin d'augmenter les chances de son candidat,

la Mauritanie mène une diplomatie active en s'appuyant sur ses relations avec les pays africains et les membres non africains de la BAD. Si l'Arabie saoudite ne pèse pas lourd lors des votes, elle a une influence diplomatique indéniable auprès de nombreux pays. D'ailleurs, l'une des volontés du candidat mauritanien est d'attirer les actionnaires du Golfe dans le capital de la BAD.

Sidi Ould Tah, polyglotte (arabe, français et anglais) de 61 ans, est titulaire d'un doctorat en économie de l'université de Nice Sophia Antipolis (France), ancien ministre de l'Économie et des Finances de la Mauritanie et actuel directeur général de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique depuis juin 2015. Il a été occupé les postes de chargé du marketing des investissements puis d'assistant technique du président du groupe de la banque islamique pour le développement (BID).



Samuel Munzele Maimbo

**LE ZAMBIE SAMUEL MUNZELE MAIMBO: DE LA BANQUE MONDIALE À LA BAD, IL N'Y A QU'UN VOTE**

Le Zambien Samuel Munzele Maimbo était logiquement le grand favori. Il jouit du soutien d'un grand nombre de pays d'Afrique australe et de l'Est. Il a été choisi par l'influente Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) le 17 août 2024 lors du 44e sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de ce regroupement régional.

En octobre de la même année, il a bénéficié du soutien des chefs d'État et de gouvernement du marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa). Outre le choix de la région, il devrait bénéficier du soutien des pays anglo-saxons, notamment des États-Unis, second actionnaire de la BAD, du Royaume-Uni et de l'Irlande, mais aussi de nombreux autres pays occidentaux.

Par ailleurs, il dispose l'un des meilleurs profils pour occuper le poste. Il est depuis le 1er juillet 2023, vice-président du budget, de l'examen des performances et de la planification stratégique au sein de la Banque mondiale. Avant ce poste, il a été chef de cabinet de deux présidents de la Banque mondiale, David Malpass et Ajay Banga. De

plus, il pourrait bénéficier du soutien de la nouvelle administration américaine du fait de la proximité de Malpass avec les nouvelles autorités américaines. Ce qui n'est pas négligeable, les États-Unis étant le second actionnaire de la BAD. Enfin, la règle tacite d'alternance pour occuper le poste de président de la BAD lui est également favorable. Cependant, même parti grand favori, il peut voir ses chances compromises par la Sud-africaine Bajabulile Swazi Tshabalala.

Samuel Munzele Maimbo, 52 ans, possède près de 30 ans d'expérience dans le développement, les marchés financiers, la mobilisation des ressources et la planification stratégique dont 23 ans au sein de la Banque mondiale. Avant cela, il a été inspecteur bancaire à la Banque de Zambie et auditeur chez PricewaterhouseCoopers (PwC).

Le candidat zambien est titulaire d'un doctorat en administration publique (secteur bancaire) de l'université de Manchester, d'un MBA en finances de l'université de Nottingham, d'un Fello Chartered Certified Accountant (FCCA) obtenu au Royaume-Uni.

**LES MODALITÉS DE L'ÉLECTION**

L'élection à la présidence de la BAD se déroulera lors des Assemblées annuelles et du Conseil des gouverneurs du Groupe de la BAD, prévus du 27 au 29 mai 2025 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. En attendant, les cinq candidatures

doivent passer, entre le 11 et le 13 février, la phase de vérification de leur conformité individuelle par le Comité directeur du Conseil des gouverneurs qui arrêtera et publiera, le 21 février, la liste des candidats dûment enregistrés. Ensuite, il faudra attendre l'élection qui aura lieu en mai 2025. Et pour

être élu, il faudra obtenir les voix des autres pays et/ou d'organisations régionales. Le candidat doit recueillir deux majorités des suffrages exprimés: 50,01% des votes des 81 membre de l'institution et 50,01% des membres régionaux (pays africains). Chaque membre dispose d'un droit de vote en

fonction de sa participation au capital de la BAD. Le Nigeria est le premier actionnaire et pèse 9,25% du capital et des droits de vote de la solide institution financière africaine dotée d'un capital de 318 milliards de dollars.

## PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

## La Cemac ouvre la voie au secteur privé local pour investir dans des projets intégrateurs

La Commission de la Cemac (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad), va désormais solliciter le secteur privé pour la réalisation des projets régionaux. L'institution communautaire a annoncé l'adoption d'une stratégie régionale de la commande publique et d'une directive sur les Partenariats publics-privés (PPP), lors d'un atelier de capitalisation sur les PPP, tenu du 28 au 29 janvier 2025 à Douala.

« Sans ces textes, il était difficile de mettre en œuvre un PPP dans la zone Cemac. Maintenant que ces textes sont adoptés, on peut espérer que les projets infrastructurels qui sont identifiés par la Commission de la Cemac pourront être réalisés sur la base d'un apport du secteur privé », explique Dieudonné Bondoma Yokono, le président du Cadre d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (Carpa).

En clair, les entreprises du secteur privé des six pays de la Cemac, peuvent désormais financer ou soumissionner aux marchés de réalisation des projets intégrateurs dans l'espace communautaire. Selon la Commission, ces marchés sont jusqu'à présent financés par les États, les institutions bancaires sous-régionales ou des bailleurs de fonds internationaux, qui imposent presque toujours des constructeurs internationaux pour la réalisation des projets.

L'adoption d'une stratégie régionale de la commande publique et d'une directive sur les PPP ouvre donc la voie au secteur privé des États de la Cemac pour décrocher des contrats, les réaliser et élargir leur portefeuille. D'une durée de deux ans et demi, les travaux d'élaboration de ces deux textes ont été financés à hauteur de

655 millions FCFA par l'Agence française de développement (AFD) et la Commission de la Cemac, chacune apportant une contribution de 327,5 millions FCFA.

La stratégie régionale de la commande publique s'attache à la fois aux PPP et aux marchés publics. Elle donne les étapes à suivre dans la facilitation du développement des infrastructures de base dans la sous-région, notamment avec deux éléments nouveaux. « Le premier est une méthodologie de planification pour mieux identifier, sélectionner les projets prioritaires à accompagner en mode PPP, et le second point qui complète ce dispositif, est une étude de préfiguration entre la mise en place d'un fonds de financement des études des projets PPP », explique Carole Devidal, référente PPP à Expertise France, le cabinet d'expertise de l'AFD qui a accompagné l'élaboration des deux textes.

Pour le président du Carpa, il s'agit d'une avancée significative au niveau de la Cemac. « Cela signifie que le secteur privé peut désormais financer et réaliser des projets intégrateurs. Car au vu de l'ampleur des besoins infrastructurels, nos États ne peuvent pas avoir des budgets suffisants pour pouvoir réaliser ces projets », souligne Dieudonné Bondoma Yokono. Cependant, les



Vers un objectif de production de 12,5 millions de tonnes par an

États membres de la Cemac vont devoir transposer dans un délai de deux ans, cette directive en droit national pour qu'elle puisse être effective et opérationnelle. Selon la Commission de la Cemac, cette directive va pouvoir harmoniser des contrats de PPP, en vue de favoriser le développement de projets d'infrastructures et services dans la sous-région.

Il s'agit notamment des 13 projets intégrateurs pour lesquels la Cemac a obtenu, au terme de la seconde table

ronde de financement tenue les 28 et 29 novembre 2023 à Paris (France), des engagements financiers de 6034,8 milliards FCFA sur un montant recherché de 4803 milliards FCFA, soit un taux de souscription de 104%. Dans le cadre de ces projets, il est par exemple prévu la construction du poste de contrôle unique de Koutéré, un village frontalier entre le Cameroun et le Tchad.

André Noir

## 7E REVUE DES ACCORDS DU FEC

## 77,4 milliards de Fcfa du FMI pour une meilleure exécution des investissements publics au Cameroun

La 7ème et dernière revue des accords adossés au Mécanisme élargi de crédit et à la Facilité élargie de crédit, réalisée en octobre 2024, permet au pays d'engager des négociations en vue de la conclusion d'un nouveau programme en attendant la fin de l'accord sur la Facilité de résilience et de durabilité en juillet 2025.



Vers un objectif de production de 12,5 millions de tonnes par an

La mission du FMI, rendue au Cameroun du 3 au 16 octobre 2024, a livré ses conclusions suite à la 7ème revue des accords de Facilité élargie de crédit et de Mécanisme élargi de crédit conclus en juillet 2021 pour un montant de 689,5 millions de dollars. Les autorités avaient obtenu l'approbation de la prolongation de 12

mois de ces deux accords en décembre 2023, question de laisser plus de temps à la mise en œuvre des politiques et réformes contenues dans le cahier de charges pour un montant de 147,6 millions de dollars, soit plus de 88 milliards de FCFA.

Ainsi, pour ces deux accords arrivés à

échéance, le FMI a approuvé le dernier décaissement de 73 millions de dollars. Quant à la 2ème et avant-dernière revue de l'accord sur la Facilité de résilience et de durabilité signé en janvier 2024 pour un montant total de 183,4 millions de dollars pour une durée de 18 mois, le conseil d'administration a approuvé le décaissement de 45,6 millions de dollars. Soit un montant total de plus de 118 millions de dollars équivalant à 77,4 milliards de FCFA.

Au rang des indicateurs ayant satisfait la mission du Fonds, il y a le recul de l'inflation qui, au terme de 12 mois, s'établit à 4,6% en novembre 2024, contre 7,5% en 2023. De plus, assure le FMI, les perspectives budgétaires pour 2024 sont positives en ce que l'objectif de déficit primaire hors pétrole reste de 2 % du PIB en 2024, contre 2,5 % en 2023 et 3,9 % en 2022. « Au cours du premier semestre 2024, les recettes hors pétrole ont progressé de 5%, grâce à une bonne performance des impôts sur les sociétés et des impôts indirects. Les dépenses inférieures aux prévisions sont dues à des retards dans les projets d'investissement, un défi récurrent qui

pèse sur les perspectives de croissance », souligne le FMI dans son communiqué.

En dépit de ces facteurs de satisfaction, l'institution de Bretton Woods déplore les retards enregistrés dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles. Aussi, pour atteindre les objectifs ambitieux de la Stratégie nationale de développement, les autorités sont appelées à mettre en œuvre des mesures liées à la gouvernance du secteur extractif, le climat des affaires, la réforme des entreprises publiques et la gestion des finances publiques.

Le FMI se montre également préoccupé par les lenteurs observées dans les travaux de mise en œuvre du plan de restructuration de la

SONARA et à réviser la loi de 2013 sur les incitations à l'investissement au Cameroun en vue de la rationaliser. Les autorités doivent aussi atteindre l'objectif de générer un espace propice à l'investissement productif et social, et d'accélérer les réformes anti-corruption.

Paul Nkala

## EXONÉRATIONS FISCALES ET DOUANIÈRES

### Le FMI veut voir clair

La mise en œuvre de la loi de 2013 portant incitations à l'investissement privé au Cameroun n'est pas du goût du Fonds monétaire international (FMI). Dans un communiqué publié le 30 janvier 2025 annonçant la conclusion d'un accord entre ses services et l'État du Cameroun, autour de la dernière revue du programme économique et financier en cours, cette institution de Bretton Woods souhaite une révision de cette loi. Qui accorde aux porteurs de projets d'investissements, des exonérations fiscales et douanières sur des périodes allant de 5 à 10 ans.



Le FMI recommande de redoubler d'efforts

« Des retards ont été enregistrés dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles. Pour atteindre les objectifs ambitieux de la Stratégie nationale de développement (SND30), les autorités sont encouragées à redoubler d'efforts pour achever les mesures importantes prévues dans le programme, relatives à la gouvernance dans le secteur des industries extractives, au climat des affaires, à la réforme des entreprises publiques et à la gestion des finances publiques. Plus précisément, la mission a encouragé les autorités à faire avancer les travaux en suspens de longue date sur le plan de restructuration de la Sonara (Société nationale de raffinage), et à réviser la loi de 2013 afin de rationaliser les incitations à l'investissement », souligne le FMI dans le communiqué sus-mentionné.

En d'autres termes, aux yeux du FMI, telle qu'elle est mise en œuvre depuis 2014, la loi d'avril 2013 portant incitations à

l'investissement privé au Cameroun, déjà révisée pour une première fois en 2017, ne semble pas très efficace. Surtout dans un contexte où les autorités publiques ont pour leitmotiv l'accroissement de la collecte des recettes fiscales et douanières (et même non fiscales), afin de pouvoir satisfaire des besoins sans cesse croissants.

#### LE FMI ET LE PATRONAT EN CHŒUR

L'on peut remarquer que cette institution de Bretton Woods n'est pas seule à avoir des récriminations contre la mise en œuvre de la loi d'avril 2013 au Cameroun. « Les incitations aux investissements en République du Cameroun doivent être entièrement repensées. Depuis la promulgation de la loi en avril 2013, le Cameroun a adopté de nouvelles politiques publiques et réformes ayant des incidences sur l'investissement. L'ensemble de ces éléments a rendu caduques plusieurs dispositions du cadre réglementaire sur

les incitations à l'investissement, qui se trouvent en déphasage avec ces nouvelles orientations gouvernementales », a déclaré le président du Groupement des entreprises du Cameroun (Gecam), le 18 septembre 2024 à Douala. C'était à l'occasion de la « rentrée économique du patronat » camerounais.

Dans le détail, Célestin Tawamba dénonce, par exemple, la longueur et le caractère injustifié des phases d'installation (de 5 à 7 ans) et d'exploitation des entreprises (jusqu'à 10 ans), pendant lesquelles les exonérations fiscal-douanières accordées dans le cadre de cette loi sont valables. « Elles permettent à certaines entreprises d'utiliser ces avantages à d'autres fins que l'investissement réel annoncé, ou de continuer d'utiliser les avantages de la phase d'installation pour un projet déjà en phase d'exploitation », croit-il savoir.

Par ailleurs, le président du Gecam s'insurge contre la confusion dans la compréhension des critères d'éligibilité, qui « laisse place à l'arbitraire et ne garantit pas l'équité dans le traitement des dossiers ». Il y a aussi, poursuit-il, la non-prise en compte des spécificités des zones enclavées, afin d'encourager le développement équilibré des différentes régions, en droite ligne avec l'esprit de la décentralisation. De plus, ajoute Célestin Tawamba, certaines mesures sont inadaptées aux objectifs recherchés par la loi, ce qui « fait perdre des recettes importantes à l'État et augmente la pression fiscale sur les entreprises existantes, qui doivent combler le déficit ainsi créé ». Plus de 113 milliards de cadeaux fiscaux en 2023

Au regard de toutes ces tares, affirme le président du Gecam, « une refonte de la loi sur les incitations aux investissements

est indispensable pour garantir une mise en cohérence d'ensemble, afin d'avoir un impact plus significatif ». Ce d'autant plus que, soutient-on au Gecam, pour une proportion de 198 milliards de FCFA d'incitations fiscales et douanières accordées, la richesse créée se situerait autour de 41 milliards de FCFA seulement, soit 0,0018 % du PIB.

Selon le rapport du ministère des Finances sur les dépenses fiscales au Cameroun en 2023, l'État s'est privé de recettes d'impôts et taxes d'un montant de 113,5 milliards de FCFA en 2023, pour encourager la mise en œuvre de projets d'investissement portés par des privés. Cette enveloppe, qui représente 25,2% des dépenses fiscales consenties par le gouvernement en 2023, équivaut également à 3,1% des recettes fiscales et douanières collectées dans le pays sur l'ensemble de l'année 2023.

Pour rappel, lors d'une intervention le 23 février 2023, à l'occasion de l'Africa CEO Forum dédié aux opportunités d'investissement au Cameroun, la DG de l'Agence de promotion des investissements (API), la regrettée Marthe Angeline Mindja, a révélé qu'à ce jour, l'API avait déjà permis la signature de 302 conventions avec les entreprises du secteur privé, pour un total de 5 474 milliards de FCFA d'investissements prévisionnels et 110 000 emplois directs projetés. « En ce qui concerne les statistiques réelles obtenues après une évaluation d'un échantillon de 100 entreprises agréées relevant du portefeuille de l'API, et couvrant la période de mise en œuvre de leurs projets entre 2014 et 2019, il ressort un volume d'investissements réalisés de 987 milliards de FCFA, et un nombre de 12 050 emplois directs créés », avait-elle précisé.

Placide Onguéné

## PROJET NACHTIGAL

### La création d'une Agence de gestion du bassin de la Sanaga en gestation

Le Projet d'assistance technique pour le développement de l'hydroélectricité sur la Sanaga (Patdhs) a présenté, le 31 janvier à Yaoundé, les conclusions de ses travaux, marquant ainsi la fin de la mission. Et l'une des recommandations du Patdhs est la création d'une « Agence pour la gestion du bassin de la Sanaga ».

D'après le rapport de mission de l'assistance technique, cette agence va « assurer la continuité des effets liés aux diverses exploitations du fleuve en application des dispositions de protection et de préservation de l'environnement tout en assurant des intérêts socio-économiques des riverains ». Le projet d'assistance technique précise que l'Agence de gestion du bassin de la Sanaga est « la stratégie d'après projet la plus pertinente pour pérenniser les bienfaits initiés par le Patdhs ». Cependant, la création de cette agence « dépend de l'appropriation faite par le politique et surtout la décision de ce dernier ».

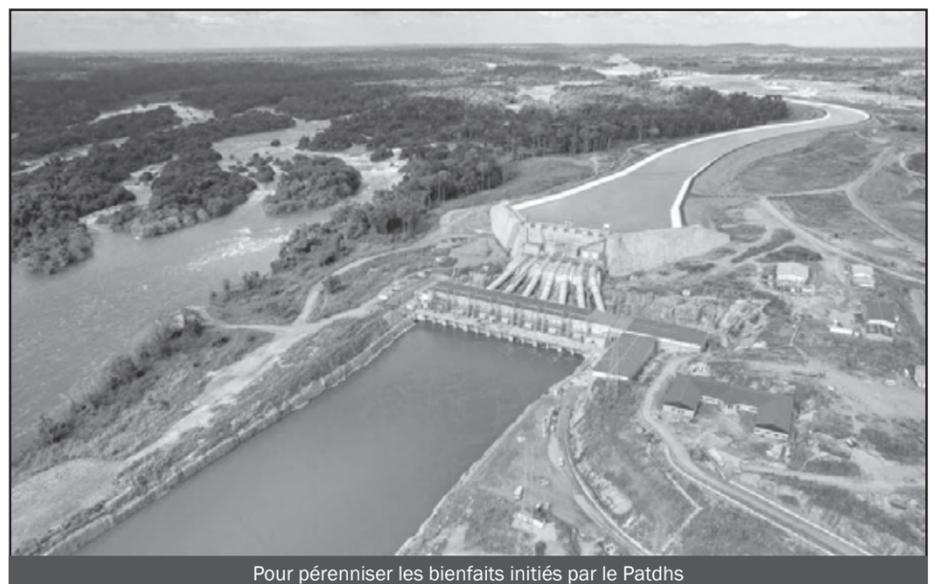
Le Patdhs insiste sur le fait que la mission a permis de mieux prendre conscience que le Cameroun est à la fois pourvoyeur, utilisateur et consommateur de l'eau des différents bassins du Lac Tchad, du Niger, et des eaux de l'Oubangui et de la Sangha; « d'où l'urgence et la pertinence de créer une Agence pour gérer le bassin de la Sanaga ».

Pour l'heure, la création de cette agence n'est plus que soumise à la décision des autorités politiques, car rassure le projet d'assistance technique, « tous les

éléments portant création, organisation, fonctionnement et travail de cette Agence ont été élaborés, il ne reste que les dernières validations avant l'acte de création officielle par qui de droit ».

À noter que pour le Patdhs, le travail sur l'optimisation du bassin de la Sanaga a démontré qu'il est possible d'y construire 11 barrages. Les résultats de cette optimisation ont été partagés au niveau des investisseurs potentiels qui sont intéressés à investir dans l'hydroélectricité sur le bassin de la Sanaga. « Il est donc possible que plusieurs projets soient envisageables dans le futur en exploitant les résultats de ce travail », fait savoir le projet d'assistance technique.

En rappel, le Patdhs était le conseiller technique du gouvernement sur le projet hydroélectrique de Nachtigal. Ce dernier consistait en la construction d'un barrage de production d'électricité d'une capacité de 420 MW en amont du fleuve Sanaga. Le Patdhs avait ainsi pour but de renforcer les capacités institutionnelles du gouvernement et d'améliorer ses connaissances dans les domaines de « l'optimisation technico-économique, de



Pour pérenniser les bienfaits initiés par le Patdhs

la planification intégrée et de la mitigation des risques environnementaux et sociaux, afin d'assurer le développement de ses ressources hydroélectriques sur la Sanaga d'une manière intégrée et durable, puis d'attirer le secteur privé et des capitaux commerciaux », rappelle le rapport.

Le Projet d'assistance technique pour le développement de l'hydroélectricité sur la Sanaga était cofinancé à hauteur de 18 milliards FCFA par le gouvernement du Cameroun et la Banque mondiale.

Cédric Boyomo

## GOUVERNANCE

## PROJETS STRATEGIQUES

## Audrey Augustine Ngo Yetna nommée représentante pour l'alliance internationale des Brics au Cameroun

L'Alliance internationale pour les projets stratégiques des Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) a désormais une représentante au Cameroun. Audrey Chicot, la Camerounaise qui brasse près d'un million d'euros grâce à une entreprise de métallurgie, a la lourde mission de gérer les dossiers stratégiques de l'Alliance au niveau du Cameroun. La femme d'affaires camerounaise a reçu mandat de la présidente internationale de cette organisation le 30 janvier 2025.

L'entrepreneure camerounaise à succès, Audrey Augustine Ngo Yetna, 51 ans dans quelques mois, qui a été nommée à ce poste, vient ainsi étoffer son potentiel avec cette nouvelle fonction qui prouve sa capacité à œuvrer pour assurer la pérennité de l'économie camerounaise. Sa nomination par la présidente internationale de l'organisation, Larisa Zelentsova, est tombée jeudi 30 janvier 2025 à Moscou.

Labiographie et le parcours professionnel d'Audrey inspirent plus d'un. Connue au Cameroun comme une professionnelle de la métallurgie, elle est à la tête de Multi Services et Matériel Industriel (Msmi), une entreprise spécialisée dans la maintenance industrielle et la fabrication mécanique basée à Douala, capitale économique camerounaise, qu'elle a fondée à l'âge de 27 ans.

Pour doter son pays d'une industrie métallurgique locale, elle suit une formation auprès de Chicot AMI, entreprise détenue par la famille de son époux. Après un séjour à l'étranger, elle revient au Cameroun en 2003 avec sa famille, équipée de quelques caisses à outils et d'un fonds de 12 millions Fcfa, qu'elle utilise pour fonder Msmi. Depuis son installation au pays, Audrey Augustine Ngo Yetna a réussi à s'imposer dans cette industrie autrefois dominée par la concurrence étrangère et

les petits fabricants du secteur informel. Les opérations de Msmi ciblent pratiquement tous les secteurs, « du pétrole au naval, en passant par l'industrie lourde, le textile, le bois, la cosmétique, le plastique ou encore l'agro-industrie », détaille-t-elle sur Sputnik.

L'entreprise emploie à ce jour plus de 70 salariés, et réalise un chiffre d'affaires annuel de 600 000 millions Fcfa. Femme d'affaires, Audrey Augustine Ngo Yetna vit aujourd'hui entre le Cameroun et la Russie. Elle n'est pas que passionnée de l'entrepreneuriat, elle a également un amour pour les sports. Elle représente d'ailleurs plusieurs marques de vêtements de sport russes et biélorusses au Cameroun.

« Après un bref passage à la tête de l'Association Dynamo football club de Douala en 2022 en tant que présidente, où ses projets révolutionnaires pour restaurer la grandeur de ce mythique club n'a pas été du goût de ses détracteurs, elle a dû claquer la porte pour prendre le contrôle de Botafogo GSM, un autre club de football », renseigne la Plume de l'Aigle.

Représentante des Brics, la capitaine d'industrie Audrey Augustine Ngo Yetna se positionne désormais comme le pont entre les investisseurs et opérateurs

économiques membres de cette organisation et les autorités camerounaises. Notons que les opérateurs économiques de l'Alliance sont engagés dans plusieurs projets de développement en République centrafricaine (ce pays est considéré comme la capitale des Brics en Afrique centrale) et dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest. « nous sommes en mesure de résoudre rapidement et pratiquement tous les problèmes des projets internationaux » affirme l'Alliance internationale pour les projets stratégiques des BRICS.

En République centrafricaine (RCA) par exemple, les investisseurs des Brics sont engagés, entre autres dans les télécommunications, le chemin de fer, la construction d'un nouvel aéroport international pour les vols commerciaux et les vols cargos, etc. Les pays du Brics affichent aujourd'hui une présence accrue sur le continent africain, multipliant leurs relations diplomatiques, économiques et



Audrey Augustine Ngo Yetna

commerciales avec un nombre croissant de pays d'Afrique.

Elise Nguélé

## GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

## Le Minfi adopte une politique de zéro perte

La stratégie à mettre en œuvre a été officiellement arrêtée le 31 janvier 2025 à Yaoundé, lors de la Conférence annuelle des responsables des services centraux, déconcentrés et extérieurs du ministère des Finances. La problématique de la gestion des finances publiques est si importante qu'elle a été au cœur de la traditionnelle grande messe organisée au début de chaque année par le ministère des Finances (Minfi).



Louis Paul Motaze, Minfi

« Maîtrise et internalisation des réformes au sein du ministère des Finances », tel est le thème qui a guidé la réflexion pendant les travaux de la Conférence annuelle des services du Minfi, qui se sont déroulés le 31 janvier 2025 au Palais des congrès à Yaoundé, en marge de la cérémonie de vœux de nouvel an.

Dès la cérémonie d'ouverture, le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a lancé un appel à l'action, soulignant la nécessité impérieuse de promouvoir une gestion des finances publiques caractérisée par ces trois

pilliers fondamentaux. Il a encouragé les collaborateurs à repenser leurs méthodes de travail, à anticiper les défis futurs et à adopter une approche proactive pour relever les enjeux majeurs.

De plus, il les a invités à devenir les ambassadeurs du changement, en incarnant, en vivant et en partageant ce changement avec leurs collègues, afin de créer une dynamique de transformation et de croissance. Comment le ministère des Finances peut-il donc maîtriser et mettre en œuvre efficacement les réformes nécessaires pour garantir une gestion transparente, efficiente et

responsable des finances publiques, et ainsi assurer la stabilité et la croissance économique du Cameroun ?

C'est la question centrale à laquelle il fallait répondre, en gardant à l'esprit, comme l'a souligné le ministre, qu'il faut « une mise en œuvre efficace du Plan stratégique de réformes de la gestion des finances publiques pour assurer la stabilité et la croissance économique du Cameroun ».

Au final, ce qui convient de retenir a été structuré autour de trois sous-thèmes importants. Notamment, la réforme sur la comptabilité publique ; la réforme de la gestion des carrières, de la solde et des pensions ainsi que la nouvelle loi sur la fiscalité locale avec enjeux et perspectives associés.

## PAS UN FRANC DE PERDU EN 2025

Rappelons que le Plan stratégique de réformes de la gestion des finances publiques (Psrgfp) est une initiative majeure du ministère des Finances camerounais, visant à établir une gouvernance financière efficace, responsable et transparente à l'échelle nationale.

Pour atteindre cet objectif, le Psrgfp nécessite un budget de 16,2 milliards de Fcfa sur quatre ans, de 2024 à 2027. Ce nouveau plan remplace le

Plan global de réformes de la gestion des finances publiques, mis en œuvre de 2019 à 2023. Il est structuré autour de plusieurs axes clés, notamment la gestion des risques budgétaires de l'État, qui bénéficiera d'une enveloppe de 2,7 milliards de Fcfa, l'optimisation des systèmes d'information pour la gestion des finances publiques, avec 2,4 milliards de Fcfa, l'élaboration du budget de l'État, qui recevra plus de 2,6 milliards de Fcfa, et le pilotage de l'exécution du budget, financé à hauteur de 2,2 milliards de Fcfa.

Le Plan bénéficie du soutien financier et technique de la Banque mondiale, qui prépare actuellement un Programme Axé sur les Résultats (PforR) pour appuyer la mise en œuvre de réformes structurelles dans le domaine de la gestion des finances publiques.

En outre, le gouvernement camerounais a mis en place un comité de pilotage pour suivre la mise en œuvre du plan et garantir sa réussite. Le personnel du ministère des Finances est informé, il est donc temps de passer à l'action pour rétablir la réputation et la crédibilité du ministère, qui ont été ébranlées ces dernières années.

Omer Kamga

## SERVICES FINANCIERS

## Les assureurs misent sur les tontines pour élargir leur clientèle

Avec un taux de pénétration de l'assurance limité à 0,97 % en 2022, les compagnies d'assurances au Cameroun envisagent de conquérir les adeptes des tontines. En adaptant leurs produits et en diversifiant leurs services, elles espèrent séduire ces structures d'épargne informelle qui représentent déjà 12,5 % du PIB.



Les tontines, ces regroupements d'épargne communautaire, représentent 12,5% du PIB camerounais, tandis que l'assurance vie peine à franchir la barre symbolique de 0,5%. Ce constat, évoqué en décembre 2022 par le Directeur général de Sanlam Assurance lors du Forum de la microfinance à Douala, illustre une réalité qui ne peut être ignorée. Avec un taux de pénétration de l'assurance plafonnant à 0,97% en 2022, selon l'Association des sociétés d'assurance du Cameroun (Asac), les assureurs sont à la recherche de solutions innovantes pour élargir leur base clientèle. Et les tontines, bien que majoritairement informelles, apparaissent comme un terreau fertile à explorer.

Les tontines camerounaises ne sont pas de simples cercles d'épargne. Ce sont des structures hybrides mêlant entraide, mutualisation des risques et financement collectif. Selon l'Asac, elles fonctionnent comme des microbanques et micro-assurances, mais sans régulation stricte. En plus de leur rôle d'épargne solidaire, elles offrent des prêts et placent des fonds pour générer des revenus. Un modèle qui, s'il reste ancré dans l'informel, génère des flux financiers considérables. C'est dans ce contexte que les compagnies d'assurance cherchent à s'insérer. Une réflexion menée dans le magazine Assurances et Sécurité de l'Asac publié en décembre 2024, insiste sur la nécessité de repenser les offres pour séduire ces structures informelles.

« Quels leviers et quels vecteurs devons-nous actionner pour capter les adhérents des tontines ? », s'interroge l'association. La réponse se trouve « dans une combinaison de mesures destinées à créer une symbiose entre l'assurance classique et les besoins

spécifiques des tontines. L'objectif est de proposer des solutions adaptées, tout en surmontant les barrières socioculturelles et techniques qui freinent cette intégration », révèle l'Asac.

Pour convaincre les tontines d'intégrer les services d'assurance, les acteurs du secteur envisagent une refonte de leur approche. L'un des premiers leviers identifiés par les assureurs pour s'intégrer au marché des tontines est l'accompagnement des adhérents face aux risques inhérents. En effet, les tontines, bien qu'efficaces, présentent des failles, notamment en cas de décès d'un membre ayant bénéficié des fonds. Pour y remédier, les assureurs proposent « des garanties décès adaptées, couvrant soit la mise individuelle de chaque adhérent, soit un plafond correspondant à l'épargne collective. Une telle couverture renforcerait la confiance des participants tout en réduisant l'impact des imprévus, une valeur ajoutée qui pourrait séduire les tontines ».

L'innovation produit constitue un deuxième axe stratégique. Contrairement aux produits classiques d'assurance-vie épargne, dont le cycle de vie est d'au moins deux ans, les tontines fonctionnent sur des cycles annuels. Cette différence temporelle est cruciale pour des épargnants souvent pressés de disposer de leurs fonds. Pour pallier cette inadéquation, « les compagnies d'assurance envisagent d'introduire des contrats plus courts, avec des intérêts réduits pour équilibrer la rentabilité. Une adaptation nécessaire pour se rapprocher des pratiques des tontines et répondre aux besoins immédiats des épargnants ».

Pour finir, l'Asac rappelle que le succès des tontines repose sur leur ancrage culturel. Ces structures parlent de « caisse secours » pour désigner leurs

dispositifs d'assurance, une expression empreinte d'espoir et de solidarité. À l'inverse, les assureurs utilisent des termes comme « assurance décès » ou « frais funéraires », des « vocables perçus comme anxiogènes », conclut l'association.

Pour attirer les adhérents des tontines, « il devient impératif d'adapter le vocabulaire et les approches client. Les assureurs doivent non seulement simplifier leur communication, mais aussi s'aligner sur les pratiques locales, en intégrant des éléments de proximité et de confiance, valeurs clés des tontines », recommande l'Asac.

Outre les assureurs, l'État camerounais a également entrepris de formaliser les tontines. En 2022, la loi de finances a introduit un régime fiscal spécifique pour les entités à but non lucratif, incluant les tontines. Si elles échappent à des taxes comme l'impôt sur les sociétés ou la patente, les revenus générés par leurs placements deviennent imposables. Cependant, cette réforme a suscité des débats. Les critiques pointent un risque de double imposition, arguant que l'épargne des tontines a déjà subi des prélèvements fiscaux. Mais, comme le souligne le texte de loi, seule la plus-value générée par des activités lucratives est visée, à hauteur de 15% majorés de centimes communaux. « La structuration des tontines représente une réelle opportunité, tant pour les assureurs que pour l'État, dans notre quête commune de promotion de l'inclusion financière », affirme l'ASAC.

Pour y parvenir, l'association insiste sur la nécessité de conjuguer pragmatisme et audace : « Il s'agit de développer des offres sur mesure et de tisser une relation de confiance avec ces structures solidaires. L'objectif ultime est clair : faire des tontines des alliées stratégiques dans la modernisation du paysage financier camerounais. » Toutefois, cette ambition s'accompagne de défis.

« Adapter nos produits, réviser nos approches commerciales et répondre aux attentes socioculturelles spécifiques des membres des tontines sont autant d'enjeux auxquels nous devons faire face pour les convaincre », explique l'association. Un autre aspect soulevé par l'ASAC est le positionnement compétitif face aux taux d'intérêt attractifs pratiqués par les tontines : « Dans un contexte où ces taux peuvent dépasser les 20 %, alors que la moyenne se situe autour de 17 % dans les banques, les assureurs doivent innover. En conciliant innovation, adaptation et compétitivité, nous pouvons transformer ces structures informelles en partenaires stratégiques pour notre croissance », conclut l'association avec conviction.

Christian Trésor Adong

## FILIÈRE CACAO ET COTON

## Le Cameroun améliore son déficit commercial grâce à une embellie des exportations

Au Cameroun, le déficit de la balance commerciale a été déficitaire de 901,6 milliards de Fcfa à fin juin 2024 après -1 166,7 milliards de Fcfa à la même période en 2023 soit une réduction de 265,1 milliards de Fcfa en glissement annuel. Au premier semestre 2024, les importations ont baissé de 7% alors que les exportations globales ont enregistré une embellie de 5,9%.



Selon le « Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières », cette embellie s'explique par une baisse considérable des importations contre une amélioration des exportations.

En effet, les exportations ont grimpé de 83,3 milliards de Fcfa pour ressortir à 1 509,8 milliards de Fcfa à fin juin 2024 venant de 1 426,5 milliards de Fcfa au premier semestre 2023. Ces exportations ont davantage été soutenues par les ventes de cacao brut en fèves qui ont rapporté 236,2 milliards de Fcfa en hausse de 137,8 milliards. Même performance pour la pâte de cacao vendue à l'extérieur à hauteur de 78,1 milliards de Fcfa en hausse de 35,4 milliards de FCFA. Élevées à 40,8 milliards de FCFA, les ventes du beurre de cacao ont augmenté de 9,8 milliards de FCFA. C'est dire que le cacao et ses dérivés ont généré 355,1 milliards de FCFA au cours des six premiers mois de 2024. Ce chiffre représente 25,5% de la valeur totale des exportations en hausse de 183 milliards de FCFA par rapport à la même période l'année précédente.

Le coton brut n'a pas été en reste avec 101,9 milliards de Fcfa produits pour une progression de 22,9 milliards de Fcfa en un an, etc.

A contrario, la valeur des importations globales du pays est ressortie à 2 411,4 milliards de Fcfa venant de 2 593,2 milliards de Fcfa. Ce chiffre est en baisse de 181,8 milliards de Fcfa (-7%) en un an. Cette diminution est principalement portée par les carburants et les lubrifiants ayant connu une chute de 75,3 milliards de Fcfa au 30 juin 2024 pour s'établir à 451,2 milliards de Fcfa contre 526,2 milliards de Fcfa à la même période en 2023.

Les autres produits ayant concouru à cette diminution sont : les huiles brutes ou raffinées qui ont affiché un repli de 52 milliards de Fcfa pour se situer à 14,4 milliards de Fcfa en glissement annuel. Les fontes, fer, acier et leurs ouvrages ont coûté 76,2 milliards de Fcfa (-49,4 milliards), les poissons de mer congelés 86,4 milliards de Fcfa (-11,3 milliards), les véhicules de tourisme, 50,4 milliards de Fcfa ou encore les véhicules automobiles et les tracteurs établis à 140 milliards de Fcfa (-37,4 milliards de Fcfa), etc. Par contre, la tendance baissière des importations a été atténuée par les appareils mécaniques, les machines et appareils électriques, le riz, le blé et de sucre raffiné dont la valeur monétaire a plutôt grimpé.

Cédric Boyomo



**SCB Cameroun**  
Groupe Attijariwafa bank

**Croire en vous**



# NOS AGENCES S'OCCUPENT AUSSI DE VOS FRAIS DE DOUANE

**Dans les agences de :**

- Bonanjo ■ Liberté Akwa ■ Yaoundé Bld 20 Mai
- Kribi ■ Bafoussam